

CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE
PANIER DE FRUITS + JUS - Pommes de Cercier
Saison 2024 /2025



Le présent contrat est signé entre :

Monsieur/Madame :.....

Résident :.....Tél :

.....Ci-après dénommé le consom'acteur.

D'une part,

Et,

Monsieur :.....**Joel DURET**.....

Producteur de Fruits Biologique

Statut juridique..... **EARL LA Montagne**.....

Résident:..**846 route de Choisy 74350 à Cercier**.....

Adresse e-mail : **lalita.joel-duret@wanadoo.fr** / Contact Facebook : **Le pré verger**

Ci-après dénommé le producteur.

D'autre part.

Article 1 : L'objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires du présent contrat en vue de :

- Soutenir l'exploitation agricole de **Madame Duret Lalita** et de **Monsieur Duret Joel** à Cercier.

Fournir au consom'acteur des paniers de fruits de saison et de qualité. Le tout dans le respect du texte et de l'esprit de la Charte des Amap.

Article 2 : Engagement du Producteur

Conformément à la Charte des AMAP, le Producteur s'engage à fournir au consom'acteur des produits biologiques de qualité en termes gustatif et sanitaire et issus d'une exploitation respectueuse de la nature et de l'environnement.

Il s'engage à livrer des paniers de fruits aux livraisons prévues pendant la durée du contrat (cf article 4).

Article 3 : Engagement du consom'acteur

Le consom'acteur s'engage à respecter la Charte des AMAP.

Il s'engage à récupérer ses paniers aux moments de leurs livraisons.

Il s'engage à payer, par avance, l'ensemble des paniers de la saison.

Conformément à la Charte des AMAP, le consommateur accepte les risques liés aux aléas de la production.

Article 4 : Durée du contrat

Les paniers sont mensuels.

Le contrat dure du **03/10/24** au **17/04/25**, correspondant à **8 mois**.

Le 03 octobre, le 24 octobre, le 21 novembre, le 19 décembre, 23 janvier, 20 février, 20 mars, 17 avril.

Article 5 : Contenu et prix du panier

Le panier contient des Pommes de saison.

5.1. Choix du panier

Le consommateur s'engage :

- pour le **panier 1** dont le contenu représente une valeur de **252 euros**.

ou

- pour le **panier 2** dont le contenu représente une valeur de **172 euros**

Panier 1 ☐	Qté ou poids	Prix unitaire	Nb de distributions	TOTAL
Pommes/Poires biologiques	8kg	2,50€/kg	8	160 euros
Jus de pommes	2L	3,50€/L	8	56 euros
Cidre ou pétillant	1L	4,50€/L	8	36 euros

Montant du contrat : 252 euros

Panier 2 ☐	Qté ou poids	Prix unitaire	Nb de distributions	TOTAL
Pommes/Poires biologiques	4kg	2,50€/kg	8	80 euros
Jus de pommes	2L	3,50€/L	8	56 euros
Cidre ou pétillant	1L	4,50€/L	8	36 euros

Montant du contrat : 172 euros

5.2. Modalités de paiement

Le consomm'acteur choisit d'émettre :

- Soit en un chèque correspondant au prix cumulé de l'ensemble du panier.
- Soit d'émettre 3 chèques qui seront encaissés selon les dates indiquées.
à l'ordre de : « **M. DURET** », datés du jour de la signature du contrat.
- Soit en espèces en un fois lors du 1er retrait de panier.
- Soit par virement bancaire en une fois lors du 1er retrait panier.

IBAN : FR76 3000 4007 5900 0015 4222 258

BIC : BNPAFRPPXXX

Article 6 : Conditions de livraison

Les paniers sont distribués sur le site de production « **O P'tits Légumes** » entre **16h30** et **18h30 heures**, les Jeudis uniquement.

Chaque adhérent doit retirer son panier aux jours et heures prévus. En cas d'impossibilité, il est impératif de prévenir **Aurore** par SMS ou sur son répondeur au **06 38 43 61 67** avant midi le jour de distribution.

Une personne de votre choix peut venir récupérer votre panier en cas d'absence. Si le panier n'est pas récupéré, il revient à « Ô P'tits légumes ».

Fait àMésigny..... le 23 / 09 / 2024

Le Consomm'acteur;

Le Producteur;

Nom et Prénom :

Nom et Prénom : Joel Duret

Signature

Signature

